

- Nom du client : **POLETTI ET NICOLET YANNICK ET SEVERINE**
- Adresse desservie : **11 IMP DE L AMOURE
BANYULS DELS ASPRES**

→ Message

60022035 624240935879 624

Téléchargez dès à présent l'application SAUR & Moi sur votre mobile et connectez-vous à votre espace client. Découvrez les services en ligne afin de maîtriser vos consommations et gardez un œil sur votre budget.

Votre espace client est toujours à portée de main grâce à SAUR & Moi !

**POLETTI ET NICOLET YANNICK ET SEVERINE
11 RUE DE L AMOURE
66300 BANYULS DELS ASPRES**

→ Contacts

 Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

 **Service Clients**
 04 34 20 30 00 (prix d'un appel local)
 Du Lundi au Vendredi 8h-18h

 **Dépannage 24h/24**
 04 34 20 30 07 (prix d'un appel local)

 TSA 32608 Courrier :
 92894 NANTERRE CEDEX 09

 **Accueil**
 Avenue Côte Vermeille 66300 THUIR
 Du Lundi au Vendredi : de 9h-12h et de 14h-17h

Votre facture du 24 janvier 2024

Compteur d'eau relevé le **10 octobre 2023**

Votre consommation est de **203 m³**

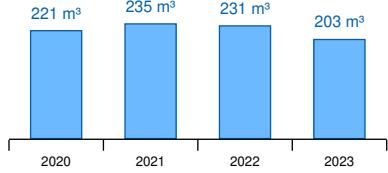
Solde en votre faveur : **-87,83 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	430,21
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES	
Collecte et traitement des eaux usées	399,12
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES	
Organismes publics	97,84
Total facture	927,17
Mensualités déjà prélevées	-1 015,00
Solde en votre faveur	-87,83

détail au verso

Votre prochaine facture vous sera adressée dans le courant du mois de **janvier 2025**.
 Le prochain relevé de votre compteur d'eau aura lieu en **octobre 2024**.

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Le remboursement de cet avoir sera effectué par virement sur votre compte numéro XXXXX498201.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture.
 Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-6-0060217682-000240524-01

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
05/03/2024	93,00 €
05/04/2024	93,00 €
03/05/2024	93,00 €
05/06/2024	93,00 €
05/07/2024	93,00 €
05/08/2024	93,00 €
05/09/2024	93,00 €
04/10/2024	93,00 €
05/11/2024	93,00 €
05/12/2024	93,00 €
Total	930,00 €

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
11 IMP DE L AMOURE BANYULS DELS ASPRES	203 m ³	204532	020 mm	13/10/2022 2771	10/10/2023 2974	Relevé isolé
	0 m ³	204532	020 mm	10/10/2023 2974	10/10/2023 2974	
TOTAL CONSOMMATION	203 m³					
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT
► Distribution de l'eau potable						407,78
Abonnement						81,94
Part Communauté	2e semestre 2023					20,00
	1er semestre 2024					20,00
Part SAUR	2e semestre 2023					19,46
	1er semestre 2024					22,48
Consommation						325,84
Part Communauté	Année 2023		203	0,7200	146,16	5,50
Part SAUR	Année 2023	1 à 10	10	0,0719	0,72	5,50
		11 à 120	110	0,7187	79,06	5,50
		121 à 203	83	0,8984	74,57	5,50
Préservation des ressources en eau	Année 2023		203	0,1248	25,33	5,50
► Collecte et traitement des eaux usées					362,84	399,12
Abonnement					73,77	81,15
Part Communauté	2e semestre 2023				18,00	10,00
	1er semestre 2024				18,00	10,00
Part SAUR	2e semestre 2023				17,50	10,00
	1er semestre 2024				20,27	10,00
Consommation					289,07	317,97
Part Communauté	Année 2023		203	0,6800	138,04	10,00
Part SAUR	Année 2023		203	0,7440	151,03	10,00
► Organismes publics					91,35	97,84
Consommation					91,35	97,84
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2023		203	0,2900	58,87	5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2023		203	0,1600	32,48	10,00
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 3,74 € / m ³ soit 0,00374 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 25,67 €		Total facture TTC : 927,17 €	
	HT soumis à TVA : 861,97 €		TVA 10,00 % : 39,53 €			
			TVA sur les débits : 65,20 €			

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles). Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement
Merci de tenir compte des délais postaux,
entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.